

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/03/2026 - 5173 - 2009 B 00468 - 512 099 797 - A.M.J.

Actif		Au 31/05/2025			Au 31/05/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	16 227	12 167	4 059	55 079
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	16 227	12 167	4 059	55 079
Immobilisations financières ⁽³⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	54 992		54 992	4 998	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL	54 992		54 992	4 998	
Total de l'actif immobilisé		71 219	12 167	59 051	60 077	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	378 136		378 136	358 151
		Autres créances	41 275		41 275	39 555
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	419 412		419 412	397 706	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	423 341		423 341	190 341	
	TOTAL	423 341		423 341	190 341	
Charges constatées d'avance		2 144		2 144	1 038	
Total de l'actif circulant		844 897		844 897	589 086	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		916 116	12 167	903 948	649 163	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Pré immobilisations	Stocks	Créances clients		

SARL AMJ

Passif		Au 31/05/2025	Au 31/05/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 8 000)	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	286 304	196 523
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	253 009	139 780
	Situation nette avant répartition	548 114	345 104
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	548 114	345 104
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		140
	Emprunts et dettes financières divers (3)	199	332
	Total	199	472
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 509	111 308
	Dettes fiscales et sociales	203 009	161 252
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 115	31 025
	Instruments de trésorerie		
	Total	355 634	303 586
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	355 834	304 059
	Écart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	903 948	649 163
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	84 536	
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	355 834	304 059
	(3) dont emprunts participatifs		140

SARL AMJ

Annexe aux comptes de
l'exercice clos-le
31/05/2025

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	2
2. Informations relatives au bilan	2
2.1. Actif	
2.1.1. Immobilisations corporelles	2
2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice	2
Augmentations	2
Diminutions	2
2.1.2. Produits à recevoir	3
2.1.3. Créances	4
2.2. Passif	
2.2.1. Capitaux propres	5
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres	5
2.2.1.2. Capital	5
2.2.2. Charges à payer	6
2.3. Engagements pris en matière de crédit-bail	7

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations corporelles

2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	64 864
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-

2.1.2. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	900
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	126 686
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	127 586

2.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		378 136	378 136	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	41 276	41 276	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		2 144	2 144	-	
TOTAL		421 556	421 556	-	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	8 000	-	-	8 000
Primes, réserves et écarts	197 324	89 781	-	287 104
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	139 781	113 229	-	253 010
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	345 104	203 010	-	548 114

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 800 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	821
Charges sociales provisionnées	212
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	98 918
RRR à accorder, avoirs à établir	7 116
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	1 137
Autres charges fiscales	720
Divers	-
TOTAL	108 923

2.3. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Construction	Installations matériels outillages	Matériel de transport	Total
Valeur d'origine				120 532	120 532
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs				0	
- Exercices				48 541	48 541
TOTAL				48 541	48 541
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus	-	-	-	11 473	11 473
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	25 814	25 814
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	37 288	37 288
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus				57 754	57 754
- A plus de 5 ans					
TOTAL				57 754	57 754

AMJ
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 7, Chemin du Petit Surjaud
85300 CHALLANS
512 099 797 RCS LA ROCHE SUR YON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2025 s'élevant à 253 009,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 253 009,87 euros

A titre de dividendes aux associés 130 000,00 euros
Soit 162,50 euros par part

Le solde 123 009,87 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** » qui s'élève ainsi à 409 314,17 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 130 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué en février 2026.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
Clos le 31.05.2024	50 000,00	50 000,00	0,00
Clos le 31.05.2023	Néant	Néant	Néant
Clos le 31.05.2022	Néant	Néant	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 novembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme
La Gérance*

Monsieur Alain JOLY

